

Les **organisations professionnelles** représentant les **infirmières et infirmiers** en soins généraux et spécialisés interpellent solennellement le gouvernement afin que **justice soit rendue à l'ensemble de notre filière**
.

Nos syndicats et associations s'impliquent dans le but d'obtenir une réelle reconnaissance du rôle et de la place des infirmières dans le système de santé français, d'améliorer les conditions de vie des professionnels de la filière, tous grades et spécialités confondus, de défendre leurs droits et leurs intérêts moraux, tant collectifs qu'individuels. Depuis quelques années, les réformes se succèdent et impactent fortement notre quotidien de professionnel :
- refonte de notre formation initiale (2009),
- reclassement des infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres,
- réforme des retraites et négation de la pénibilité de notre métier,
- loi H.P.S.T.,
- plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015.

Tous ces changements n'ont pas répondu aux problématiques mais ont contribué à dégrader de façon exponentielle nos conditions d'exercice. Féminine à 90% et plébiscitée par 99% des français, la profession d'infirmière a su garder une très bonne image auprès du public.

L'infirmière apporte les soins dans les moments difficiles. Elle sait écouter et porte des valeurs humaines qui rassurent.

Et pourtant la profession infirmière et ses spécialisations d'infirmières anesthésistes, infirmières de bloc opératoires, infirmières puéricultrices et cadre de santé demeurent méconnues et non reconnues.

De la qualité des soins au respect des droits du patient, de l'accompagnement des familles en passant par la charge émotionnelle et le stress lié aux responsabilités, les conditions d'exercice

des infirmières en France sont devenues particulièrement difficiles et se dégradent un peu plus chaque jour dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé et de réorganisation de l'offre de soin qui, comme une main droite ignorant la gauche, ne remplit pas tous les postes avec des personnels qualifiés. Cela permettrait une amélioration des qualifications, créerait des emplois par effet d'escalier et donnerait aux moins qualifiés un emploi permettant aux soignants de soigner.

L'infirmière a toujours été ignorée des pouvoirs publics (reconnaissance, conditions de travail, ne parlons pas des salaires…), vous avez l'occasion, sans une nouvelle loi mais seulement par des décisions courageuses, de réorganiser de fond en comble l'hôpital et d'offrir aux malades… la sécurité.

Quelles retraites auront toutes ces femmes dont les carrières ont souvent été interrompues, ou en temps partiel afin d'élever leurs enfants ?

Le projet de réforme des retraites actuellement discuté au parlement obère toute reconnaissance de pénibilité pour les professionnels de la filière infirmière exerçant en Fonction Publique (catégorie A). La mise en place d'un compteur de pénibilité pour les contrats de droit privé ne semble guère offrir plus de garantie puisqu'il sera dépendant de la « fiche d'exposition » quasi inexistante dans les établissements à ce jour. Vos déclarations sur les bancs de l'Assemblée Nationale en 2010, alors en qualité de députée, laissaient présager un tout autre sort à nos professions. Nier une problématique n'a jamais été vecteur de solutions. Le vieillissement des professionnels infirmiers en exercice en est une, bien réelle, et la négation de leur pénibilité professionnelle n'est pas sans incidence…

Des professions reconnues au niveau universitaire mais qui sont toujours sans reconnaissance statutaire et salariale.

L'inscription de la filière infirmière dans le processus LMD semble en arrêt au milieu du gué. Vos récentes déclarations annoncent une politique de santé centrée sur les usagers avec une volonté d'accélérer les coopérations professionnelles. Ces dernières ne pourront être transposables et pérennes qu'à la condition que l'acquisition des compétences spécifiques se

construise dans un cursus de formation identifié.

Pour nos organisations, l'efficience de ces coopérations passe par un cadrage national et la construction d'un système LMD complet pour les professionnels de la filière infirmière s'adossant à la création d'une discipline en Sciences Infirmières.

Les infirmiers en soins généraux et spécialisés méritent une attention particulière et des décisions courageuses de votre part s'imposent. Vos déclarations, réflexions, concertations et décisions doivent maintenant soutenir notre investissement au quotidien toujours dans l'intérêt du patient et se traduire par un engagement marqué. Notre filière professionnelle attend maintenant des actes forts et des réponses concrètes.

Les syndicats CNI, SNIA, SNICS
Les associations AEEIBO, ANPDE, CEEPAME, UNAIBODE